

Réglementation

Les données médicales associées au prélèvement seront réunies anonymement sur un fichier informatisé permettant leur traitement automatisé dans le cadre des recherches. Vous disposez à leur égard d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément à la loi.

Conformément à la loi (art.16-1 et 16-6 du Code civil), ce prélèvement ne pourra être cédé à titre commercial ni donner lieu à une rémunération à votre bénéfice. Il pourra être utilisé pour des recherches effectuées en partenariat avec un ou plusieurs organismes publics ou privés.

Les patients ont le droit de modifier et de révoquer leur consentement

Les activités du CRB du CHU sont reconnues, encadrées et surveillées par les instances officielles du ministère de la recherche :

- ⇒ Numéro de déclaration initiale : DC-2009 978, obtenue le 01/06/2010,
- ⇒ Numéro de modification : DC-2015-2577
- ⇒ Numéro d'autorisation d'activité AC-2010-1175, obtenue le 20/12/2011 et AC-2016-2681

Déclaration à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) des fichiers informatisés

QUE DOIS-JE RETENIR ?

- ⇒ Mes échantillons sont **sécurisés**
- ⇒ Mes échantillons sont **anonymisés**
- ⇒ Je peux retirer mon **consentement** quand j'en ai envie
- ⇒ Mes échantillons sont utilisés pour des projets étudiés par des **experts**
- ⇒ Mes échantillons sont indispensables à l'avancée de la **Recherche**

Grâce à l'utilisation des échantillons biologiques réunionnais, de nombreuses études ont pu être mises en place comme:

- ⇒ Etudes sur le syndrome R.A.V.I.N.E
- ⇒ Etudes sur le chikungunya
- ⇒ Etudes sur la diversité génétique de la population réunionnaise

Pour plus d'informations:

<http://www.crbreunion.fr/>

✉ crb@chu-reunion.fr

CHU-Site Nord

Allée des Topazes

97405 Saint-Denis cedex

0262 90 64 08 / 02 62 35 94 17



CONSERVER MES
ECHANTILLONS
BIOLOGIQUES ?
MAIS POUR QUOI
FAIRE ?



Qui sommes-nous ?

Le Centre de Ressources Biologiques (CRB) du CHU de la Réunion assure la **préparation, le stockage et la conservation** de prélèvements de patients qui peuvent être utiles à la **recherche**.

Tout tissu et produit sanguin des patients du CHU sont susceptibles d'être conservés sur la base de la non-opposition des patients.

Ces ressources biologiques sont des échantillons de sang (et dérivés), de salive, d'urine, de cellules et de tissus.

L'objectif principal du CRB est d'assurer le maintien de la **qualité** de ces ressources biologiques selon la **norme NF S96900**



But de la conservation d'échantillons biologiques :

Le CRB est organisé de façon à **favoriser la recherche** scientifique, fondamentale et appliquée, **nationale** et internationale dans le respect de **l'éthique** et du **droit des personnes**.

Les CRB doivent satisfaire aux critères élevés de **qualité** et d'**expertise** exigés par la communauté internationale des chercheurs et par les industriels concernant la diffusion d'informations et de matériels biologiques. Ils doivent assurer l'accès aux ressources biologiques dont dépendent la **recherche-développement** en sciences de la vie et les progrès des biotechnologies.

EURO-QUALITY SYSTEM



Organisme de certification

Droits des patients:

- **Ethique**

Nos patients sont **informés** du fonctionnement du CRB et des modalités **d'utilisation des ressources biologiques** par le biais d'un document d'information qui leur est remis à la consultation par l'équipe soignante. Ils peuvent s'opposer à l'utilisation de leurs prélèvements s'ils le souhaitent en remplissant le **formulaire d'opposition** remis en même temps que le document d'information.

- **Anonymat**

Les prélèvements sont **codés** afin d'assurer la **confidentialité** dès leur entrée en banque. Les mises à disposition des échantillons s'effectuent de façon **totale** **anonyme** pour les utilisateurs.

Utilisation des échantillons pour la Recherche:

